

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE JOHN S. HALL,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

A

L'Assemblée Législative de Québec,

MARDI, LE 31 JANVIER 1893.



QUÉBEC :
IMPRIMÉ AU "MORNING CHRONICLE."

1893,

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE JOHN S. HALL,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC,

MARDI, LE 31 JANVIER 1893.

M. L'ORATEUR,

Il est de mon devoir, maintenant, M. l'Orateur, de faire la motion ordinaire que la Chambre se forme en comité des subsides, et de continuer en vous faisant l'exposé de la situation financière de la Province, telle qu'elle est. Je dois aussi donner des explications au sujet du budget des dépenses de l'année 1893-94 qui a été déposé devant cette Chambre, comment on se propose d'y faire face, et de vous présenter le budget supplémentaire de l'année 1892-93.

J'ai fait une motion du même genre dans cette Chambre, le 20 mai, l'année dernière (1892), et je suis alors entré dans tant de détails, que je sens aujourd'hui ma tâche un peu plus légère.

À cette époque, le gouvernement avait deux points à régler :

1^o Imposer des taxes de manière à combler le déficit de nos recettes rétablir l'équilibre dans nos finances et inspirer confiance au public.

2^o Réduire nos dépenses générales pour les égaliser à peu près avec notre revenu, sans compromettre l'efficacité du service public ou retarder les progrès de la Province.

Je suis heureux de dire, aujourd'hui, que les membres de cette Chambre et la population de la Province nous ont habilement secondés dans les moyens adoptés pour reprendre notre assiette.

Notre crédit et notre position sont énormément améliorés et l'on a compris à l'étranger que le peuple de cette Province est prêt à s'aider de ses propres ressources, quelque difficile que puisse être la tâche.

En présentant un système de taxation, si imparfait qu'il puisse être, et en le faisant accepter par la Chambre, le gouvernement de la Province s'est affirmé et a prouvé au public qu'il était prêt et déterminé à faire face à ses obligations. Nous avons, en cela, reçu un appui des plus cordial et général. Et maintenant, je vous en prie, abandonnons le passé à l'histoire et mettons fin aux récriminations. Voyons si nous ne pouvons pas nous occuper d'affaires et en arriver à une législation pratique.

TAXATION.

Quant au système de taxation, qui a été présenté à la dernière session, je suis heureux de dire, qu'en général, il a été accepté et qu'on y a bien satisfait. Je sais que tout système de taxation est, tout au moins, détesté, et que souvent on ne paie des taxes qu'avec répugnance. Je savais aussi qu'il provoquerait des critiques et qu'il serait accusé d'injustice et de manque d'uniformité. Quel système ne l'a pas été ? Le système qui figure maintenant dans nos statuts n'est pas nouveau. Du reste, il n'existe pas de nouveau système de taxation. Nous avons l'expérience de l'Europe, de l'Angleterre et des Etats-Unis. Examinons les résultats et l'histoire de ces pays, ainsi que leurs systèmes de taxation, et nous retrouvons les mêmes accusations, dont plusieurs sans doute sont justes. Rayez des lois le système actuel et créez-en un autre, et je puis vous dire d'avance, M. l'Orateur, ainsi qu'aux membres de cette Chambre, que je préparerai une résolution alléguant que le nouveau système sera injuste et manquera d'uniformité, et je suis persuadé que ma résolution, après lecture de la nouvelle loi, sera adoptée.

Tout ce que je puis dire, c'est que, en ma qualité de Trésorier de la Province, j'ai supporté la plus grande partie de la responsabilité du système. J'ai passé bien des jours à étudier la question de taxation. La théorie est bonne, mais que quelqu'un s'avise d'essayer de lui donner une forme pratique, de manière à la faire accepter par une législature et à en obtenir des résultats, et l'on verra aussitôt à quelle difficulté on se heurte.

Comme j'aurai probablement l'occasion de vous parler une autre fois de la taxation, ces quelques remarques suffiront pour le moment.

Je dois dire cependant que les statistiques nous manquaient pour établir les bases d'une loi, et que nous n'avions que les renseignements que chacun peut se procurer personnellement, et que ce que nous avons fait l'a été avec peu ou pas de frais de perception pour la Province et sans augmentation de personnel.

Je devais aussi m'assurer qu'il ne serait pas prélevé plus que le nécessaire, en vue non seulement de l'année courante, mais encore des années futures.

Cependant, M. l'Orateur, il est de mon devoir, et du devoir du gouvernement, d'examiner toutes les plaintes faites contre le système, de les étudier avec soin et d'appliquer les remèdes dont la nature humaine dispose.

Nous avons présenté le système, non comme impôt, mais comme source de revenu. J'ai déjà constaté quelques défauts qui disparaîtront. Nous recueillons tous les jours des faits et des chiffres. Le gouvernement veillera avec soin à l'exécution de cette loi et adoptera les mesures nécessaires pour la faire peser le plus également possible.

REDUCTION DES DEPENSES.

En prenant comme terme de comparaison l'année 1891-92, la dernière du régime Mercier, nous avons réalisé, entre autres économies, une réduction de \$431,621.14 en 1892-93, dans les dépenses ordinaires, comme on peut le voir par notre budget et mon dernier discours, (page 33).

Je pourrais aborder la question du retranchement de l'article "Dépenses spéciales," ainsi que le fait que nous avons à payer plus de \$200,000.00 par an, et que nous aurons plus que cela encore, par suite des charges augmentées chaque année pour les intérêts de la dette publique, à cause du nouvel emprunt et de l'augmentation des subventions de chemins de fer, mais cela prendrait du temps, et, d'ailleurs, j'en ai déjà parlé dans mon dernier discours, page 34.

Quels sont les faits jusqu'à présent ?

Nous connaissons les dépenses réelles de six mois, du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, les six premiers de notre année propre.

Comparons-les avec les six premiers mois de l'année 1891-92, sous l'administration Mercier. Rappelons-nous aussi que c'est le 5 septembre 1891, que l'ex-Lieutenant-Gouverneur Angers a commencé sa correspondance avec M. Mercier, à propos de l'affaire de la Baie des Chaleurs, et qu'après cette date le Lieutenant-Gouverneur a signé lui-même tous les mandats d'argent, de sorte que l'on peut dire que, pendant cette période de temps, on a veillé à ce qu'il ne soit fait que des paiements légitimes.

Voici les chiffres comparés sans beaucoup de détails :

DÉPENSES DE CAISSE.

1er juillet 1891 au 1er janvier 1892.

Ordinaires.....	\$2,151,019 70
Spéciales	140,857 30
	\$2,291,877 00
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	119,806 33
Subventions aux chemins de fer.....	345,670 22
	\$2,757,353 55

1er juillet 1892 au 1er janvier 1893.

Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	\$1,878,829 00
Remboursement de dépôts de garantie de chemins de fer.....	121,664 61
Subventions aux chemins de fer.....	302,050 26
	\$2,302,543 87

Dans ma classification, nous avons supprimé l'article des dépenses spéciales et nous laissons un article de dépenses extraordinaires pour les Travaux Publics, à propos du Palais de Justice de Montréal.

Il est vrai qu'il nous reste six mois pour achever l'année, mais rien ne nous empêche de veiller pendant les six mois prochains avec autant de soin que pendant les six premiers. Je crois donc, et le public en sera convaincu comme les honorables membres de cette Chambre, que les économies promises seront plus que réalisées, et que, en même temps, nous n'avons compromis en quoi que ce soit l'efficacité du service public.

RECETTES JUSQU'AU 1ER JANVIER 1893.

Quant aux recettes des six premiers mois de cette année,—je parle des recettes, à part les nouveaux impôts—la réalité a dépassé nos espérances.

Tout en réduisant nos dépenses et en les contrôlant avec soin, nous n'avons pas négligé un autre devoir qui nous incombait, celui de percevoir ce qui était dû à la Province. Il n'y a plus de remises de dettes, et les délais de paiement de ce qui est dû à la couronne, ne sont plus à l'ordre du jour, ou le résultat de faveur politique ou de préférence.

Nous avons réclamé et exigé le paiement de ce qui nous est dû et on a répondu à notre appel. Nous insistons et nous faisons comprendre au

peuple que les affaires de la Province doivent être administrées d'une manière pratique et comme des affaires.

Nos recettes des six premiers mois se sont élevés à \$2,041,588.40, et vous en trouverez les détails dans l'état déposé devant la Chambre. Il prouve une augmentation de \$422,448.82 sur la période correspondante de l'année précédente.

Bien que je sois heureux, M. l'Orateur, de donner ces chiffres pour prouver au public que nous sommes sérieux, et pour inspirer confiance, cela peut être, au point de vue d'un trésorier, une mauvaise politique. Je ne veux pas que cela puisse servir d'excuse à un relâchement de soin et de vigilance. Autrement, mes prévisions ne se réaliseraient pas, et dans ce cas, je ne pourrais pas en être tenu responsable. Nous devons continuer comme nous avons commencé et recevoir le même appui, et alors le résultat final n'est pas douteux. Quant à nos nouvelles taxes, nous en avons encore besoin pour balancer nos recettes et nos dépenses, assurer notre équilibre en peu de temps, et établir notre crédit afin de faire face avec avantage aux échéances prochaines de nos obligations.

Cette digression m'a pris peut-être un peu de temps, mais elle était nécessaire pour prouver, et je crois que c'est un point important, que notre administration a été vraiment sérieuse, et que nous nous sommes toujours souvenus de la confiance que le public et le peuple entier nous a témoignée le 8 mars 1892.

Afin de rendre mes remarques plus claires, je les diviserai en cinq points :

1. L'année 1891-92, en comparant mon budget de recettes et de dépenses avec les recettes réelles ;
2. Le budget supplémentaire de 1892-93 ;
3. Les résultats de l'année 1892-93 ;
4. Le budget des recettes et dépenses pour 1893-94 ;
5. Notre actif et notre passif.

1891-1892.

J'ai, dans mon discours similaire du 20 mai dernier, donné les résultats probables de l'année 1891-92. Je ne puis vous parler plus clairement du sujet, qu'en exposant mes prévisions budgétaires telles que contenues dans ce discours, ainsi que les résultats réels, et en expliquer les différences.

R' CTTES 1891-1892.—PROVINCE DE QUÉBEC.
ETAT des Prévisions budgétaires de 1891-92 et des Recettes réelles.

ORDINAIRES.	Total au 17 décembre et Prévisions jus- qu'au 30 juin.	Recettes réelles.
Puissance du Canada.....	\$1,278,952 80	\$1,278,952 80
Terres de la Couronne.....	800,000 00	684,006 98
Timbres judiciaires.....	170,000 00	169,128 20
Timbres d'enregistrement.....	17,000 00	17,928 90
Fonds des bâtieses et des jurés.....	9,000 00	23,638 32
Frais judiciaires.....	7,893 60	10,267 92
Municipalités, entretien des prisonniers.....	9,576 16	9,499 10
Palais de justice de Montréal.....	3,775 02	3,752 71
Prison de Montréal.....	9,565 57	9,492 72
Gardiens de prisons, Montréal et Québec.....	4,000 00	1,600 00
Gains des prisonniers, Québec.....	492 97	594 93
Ferme de la prison, Québec.....	54 00	54 00
Amendes, Justice.....	500 00	149 02
Honoraires du Grand Connétable, Québec.....	700 00	449 27
Commission sur honoraires des employés publics.....	8,000 00	8,017 29
do sur renouvellement d'hypothèques.....	350 00	122 67
Licences.....	475,891 76	607,989 33
Législation.....	3,000 00	10,755 27
Entretien des aliénés, des municipalités.....	324 24	1,104 38
Asiles d'aliénés, patients payants.....	300 00	75 68
Gazette Officielle.....	25,409 00	24,263 43
Loyers des édifices publics.....	650 00	924 16
Revenu casuel.....	2,500 00	3,870 26
Contributions pour pensions.....	7,000 00	7,357 58
Compagnies d'assurances provinciales.....		530 55
Taxes sur les corporations commerciales.....	133,991 00	137,937 88
Intérêt sur emprunts et dépôts.....	44,820 88	44,538 81
Prime, escompte et change.....	674 02	674 02
Intérêt sur prix de vente du Q. M. O. & O.....	370,000 00	370,140 58
Remboursements.....	7,285 69	30,587 14
Prêt aux incendiés de Québec.....	400 00	
	\$3,392,106 71	\$3,458,403 85
FONDS EN FIDEL-COMMIS, REMBOURSEMENTS, Etc. :		
Remboursements.....	10,000 00	11,321 29
Edifice des Arts et Manufactures.....		1,288 90
Fonds d'emprunts municipaux.....	3,000 00	3,000 00
Remboursements,—Dépenses spéciales.....		4,581 48
Fonds de pension des instituteurs.....		1,061 51
Fonds d'amortissement,—cité de Hull.....	72 18	145 07
Licence de mariage.....	2,802 00	6,696 00
Cautionnements des employés publics.....	500 00	500 00
Remboursements de subventions aux chemins de fer.....	3,847 10	5,675 50
Remboursements, ch. de fer Q. M. O. & O.....		1,444 00
	\$3,412,327 99	\$3,494,117 60
PLUS,—Produit de l'emprunt 1891.....		3,707,530 00
Emprunts temporaires.....		1,400,000 00
En main, 1er juillet 1891.....		471,852 59
Total des Recettes de Caisse.....		\$9,073,500 19

DÉPENSES 1891-1892

En arrivant aux dépenses, je ne puis mieux faire que de vous donner les chiffres exacts, en prenant mes prévisions du 20 mai 1892, ainsi que les résultats réels.

PREVISIONS ET DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE 1891-1892.

ORDINAIRES.	Total au 17 décembre et Prévisions jus- qu'au 30 juin.	Dépenses réelles.
Dette publique, Intérêt sur la dette consolidée	\$1,109,875 55	\$1,196,538 03
do do sur emprunts temporaires et dépôts ..	119,196 52	118,348 06
do Dépenses d'administration	34,422 42	35,436 39
do Fonds d'amortissement et de rachat	68,133 33	68,121 10
Législation	292,115 20	282,264 64
Gouvernement Civil	272,140 50	266,324 19
Administration de la Justice	540,600 00	538,305 89
Police	20,275 00	20,582 74
Prisons, écoles de réforme et écoles industrielles	125,523 08	124,140 41
Inspection des bureaux publics	9,000 00	8,759 14
Instruction publique	388,210 00	387,210 00
Institutions littéraires et scientifiques	18,240 08	18,065 21
Arts et manufactures	10,206 90	10,206 90
Agriculture	146,459 35	142,764 69
Immigration et repatriement	8,250 00	7,170 57
Colonisation	157,237 50	155,167 45
Loyers, assurances et réparations des édifices publics	105,351 69	104,718 89
Inspections, etc	4,000 00	1,384 48
Réparations aux palais de justice et prisons	38,000 00	34,840 46
Assurances des palais de justice et prisons	11,102 00	11,052 58
Loyers des palais de justice et prisons	906 76	906 76
Asiles d'aliénés	369,987 05	369,856 59
Institutions de bienfaisance diverses	52,825 00	52,825 00
Divers en général	20,000 00	15,032 57
Agent en France	2,500 00	2,500 00
Fonds des municipalités	500 00	144 00
Dépenses des terres de la Couronne	285,400 00	279,400 00
<i>Gazette Officielle de Quebec</i>	15,800 00	14,952 80
Timbres, licences, etc	10,000 00	7,936 47
Inspection des chemins de fer	1,000 00	14 40
Pensions du service civil	33,000 00	32,977 61
Pension de Madame Gaspard Drolet	800 00	800 00
Transcription et réparation des registres, etc	5,000 00	5,000 00
Monument Maisonneuve	500 00	500 00
Allocations aux hôpitaux et autres institutions	4,950 00	4,950 00
Arbitrage interprovincial	280 00	280 00
Territoire de Mingan, dépenses légales	6,000 00	5,924 53
Ouvrages d'auteurs canadiens	9,872 65	1,592 29
Ouvrages d'autres auteurs canadiens, impression, reliure, etc ..	5,566 25	3,613 78
Exposition de la Jamaïque—Balance due au commissaire	368 78	368 78
Reclamations résultant de divers actes et lettres antérieurs au 17 décembre 1891	72,831 89	33,499 28
Paiements faits par les shérifs sur les recettes des fonds des bâtisses et des jurés		13,472 21
Paiements faits par les percepteurs sur les recettes des licences		48,691 67
	\$4,436,907 50	\$4,446,639 60

DEPENSES 1891-1892.—*Suite.*Prévisions et dépenses réelles de l'exercice 1891-1892.—*Suite.*

SPCI ALES.	Total au 17 décembre et Prévisions jus- qu'au 30 juin.	Dépenses réelles.
Nouveau palais législatif, statues d'Hébert.....	\$12,000 00	\$10,888 93
Ecole normale Laval, nouveaux édifices.....	852 40	4,852 40
Spencer Wood, pavillon du concierge.....	600 00	600 00
Ponts en fer.....	100,000 00	99,929 09
Palais de justice et prison, Bryson.....	20,000 00	20,000 00
Ecoles du soir.....	50,000 00	50,000 00
Agrandissement du palais de justice de Montréal.....	280,000 00	174,319 89
Prison de Montréal.....	144 00	210 00
Palais de justice et prisons, appareils de chauffage.....	12,000 00	12,000 00
Empierrement de chemins.....	31 95	941 85
Edifice National.....	10,000 00	10,000 00
Kamouraska, fonds du pal. de justice, pour rachat des débet.	8,955 00	8,105 00
Ecole normale Jacques-Cartier.....	111,380 62	110,731 26
do do McGill.....	6,680 00	13,980 00
Commission <i>re</i> culture de la betterave.....	4,909 85	4,909 85
do royale <i>re</i> chemin de fer de la Baie des Chaleurs..	28,000 00	22,719 51
do do enquête.....	}	} 6,854 10
	\$5,082,361 32	\$4,997,681 48
Chemins de fer—Subv. et réclamation du ch. de fer Q. M. O..	1,165,636 64	750,968 42
Remboursement de dépôts de garantie des chemins de fer....	231,070 14	231,070 14
FONDS EN FIDEI-COMMIS :		
Licences de mariage.....	6,750 00	6,750 00
Fonds du palais de justice d'Aylmer.....	1,574 00	1,267 00
	\$6,487,392 10	\$5,987,737 04
Remboursement d'emprunts temporaires.....		2,073,333 33
		\$8,061,070 37
PLUS—Paiement des mandats en suspens au 30 juin 1891.....		235,602 63
		\$8,296,673 00
MOINS—Mandats en suspens impayés au 30 juin 1892.....		555,028 10
		\$7,741,644 90

Les recettes totales en caisse ont donc été de \$9,073,500 19

Et les dépenses totales de 7,741,644 90

Balance..... \$1,331,855 29

Telle est la balance en caisse, d'après les comptes publics établis le 30 juin 1892, sur laquelle il y a à payer le montant des mandats en suspens, savoir : \$555,028.10, laissant une balance en main de : \$776,827.19.

Dans cette somme se trouvent compris les Dépôts Spéciaux non disponibles, sauf pour le but pour lequel ils ont été effectués, s'élevant à \$403,260.20, comme on le voit dans les comptes publics. Le comptant disponible était donc de \$373,566.99.

Prises en bloc, les recettes ordinaires ont excédé nos prévisions de \$66,297.14, somme composée de différences diverses exposées ci-dessus et qui parlent d'elles-mêmes.

La diminution des dépenses totales est de \$499,655.06, et se compose de :

1. Un excédant de \$9,732.10 dans les prévisions des dépenses ordinaires, comme on le voit en comparant les différents items.

2. Une diminution de \$94,411.94 dans les dépenses spéciales, due en grande partie aux comptes de travaux relatifs au Palais de Justice de Montréal, n'arrivant pas à temps pour être payés sur l'année fiscale, et

3. Une diminution de \$114,663.22 dans les subventions aux chemins de fer, dont les rapports ne sont pas arrivés à temps, mais qui sont venus plus tard.

4. Une diminution de \$307.00 dans le fonds du Palais de Justice de Aylmer.

Je dois dire que ce résultat est exceptionnel, en ce sens que le Bill des Subsidés contenant le Budget et le Budget Supplémentaire n'a été sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur, que le 24 juin, jour de la prorogation, et quelques jours seulement avant la fin de l'année fiscale.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1892-93.

Le Budget supplémentaire de cette année s'élève à \$39,433.60. Les items qui le composent s'expliquent d'eux-mêmes et démontrent que la plupart d'entre eux sont motivés par d'anciens comptes et articles antérieurs au 17 décembre 1891. Nous en connaissions un certain nombre, lors de la dernière session, et nous en avons voté le montant, mais nous n'aurions pas pu les régler d'une manière avantageuse l'année dernière ; quant aux autres nous n'en avons eu connaissance que depuis la session.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'ANNEE 1892-93.

Quant aux opérations de cette année, je ne puis être plus clair qu'en donnant un Etat des Recettes et Dépenses fait et révisé d'après les états fournis par chaque département, montrant les sommes reçues et dépensées jusqu'au 31 décembre, et les montants probables qui doivent être reçus et dépensés pendant les six derniers mois de l'année. Voici cet état :

BUDGET RÉVISÉ DES RECETTES ET DÉPENSES 1892-93.
RECETTES ORDINAIRES 1892-93 :

Budget primitif des recettes \$3,368,702 80

Sommes probables à recevoir en plus, savoir :

Intérêts sur dépôts..... \$ 15,000 00

Entretien des aliénés..... 17,000 00

Licences..... 50,000 00

Terres de la Couronne..... 161,850 00

Revenu casuel 6,000 00

Taxe sur mutations de pro-
priétés..... \$200,000 00

Licences de manufactures et
de commerce..... 200,000 00

Taxes directes sur certaines
personnes..... 20,000 00

Droits sur successions..... 30,000 00

450,000 00

Remboursements..... 30,240 00

Remboursements..... 50,000 00

Remboursement de subventions de che-
mins de fer..... 10,000 00

790,090 00

Budget révisé des recettes ordinaires..... \$4,158,792 80

DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES, 1892-93 :

Budget primitif des dépenses..... \$4,529,356 97

**Moins—Montants inclus dans ce budget, non requis cette
année, savoir :**

Asiles des aliénés..... \$ 5,000 00

Ecoles de réforme et d'industrie..... 15,000 00

Impression et reliure des statuts.... 1,500 00

Agriculture et Colonisation (anciennes
réclamations)..... 24,194 25

Statues pour le Palais du gouvernement.. 11,000 00

Agrandissement du Palais de Justice de
Montréal..... 123,000 00

Prison de Ste-Anne des Monts 500 00

180,194 25

A reporter..... \$4,849,162 72

 RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES 1892-93.—*Suite.*

Reports		\$4,349,162 72
Plus.—Montant des mandats spéciaux, savoir :		
Commission d'hygiène.....	\$ 3,000 00	
Aide aux victimes, Hedleyville	1,000 00	
Commission royale <i>re</i> chemin de fer de la Baie des Chaleurs.....	10,500 00	
Imperial Institute, London.....	1,767 40	
Dette publique, réclamation G. A. Drolet..	6,000 00	
Installation, école normale Laval.....	7,040 29	
		<u>29,307 69</u>
Plus.—Montant des prêts faits aux victimes des ouragans en vertu de la 55-56 Victoria, chap. 38.....		50,000 00
Budget supplémentaire, savoir :		
Législation	\$4,135 84	
Gouvernement civil.....	460 00	
Administration de la justice	1,553 29	
Services divers.....	22,322 59	
Département des terres de la Couronne, anciennes réclamations.....	10,201 88	
Commissaires des licences, Trois-Rivières..	750 00	
		<u>39,433 60</u>
		<u>\$4,467,904 01</u>
Total : Budget des recettes ordinaires, 1892-93, tel que révisé.....		
	\$4,158,792 80	
Total : Budget des dépenses ordinaires et extraordinaires, 1892-93, tel que révisé.		
	<u>4,467,904 01</u>	
Déficit.....		\$ 309,111 21
SUBVENTIONS DE CHEMINS DE FER ET CH. DE FER Q. M. O. & O. 1892-93.		
Prévisions premières de dépenses.....	\$1,052,821 39	
Moins—Montant non requis cette année..	34,000 00	
		<u>1,018,821 39</u>
Total : Montant probable requis pendant l'année, en plus du revenu.....		
		<u>\$1,327,932 60</u>

Il faut se rappeler que pour en arriver à ce déficit de \$309,111.20, on a inclus dans les dépenses extraordinaires, les dépenses des travaux et édifices publics..... \$241,100 00
 Et les remboursements à compte du capital des dépôts de garantie des chemins de fer 240,405 39

Formant un total de..... \$481,505 39
 démontrant que, sans compter ces paiements extraordinaires, le revenu de l'année courante excèdera probablement d'environ \$170,00.00, le montant requis pour faire face aux intérêts de la Dette publique, et à tous les autres services publics, pour la même année.

Il ne faut pas oublier, cependant, que même si nous n'avions pas eu ces dépenses extraordinaires, les \$170,000.00 auraient dû être appliquées aux charges augmentées de notre Dette Publique, dont je discuterai plus tard le montant.

Evidemment, les paiements des subventions de chemins de fer ne sont pas compris, car il est parfaitement entendu que la Province ne peut pourvoir au paiement de ces subventions qu'au moyen d'emprunts permanents, autorisés déjà par la Législature, et auxquels on doit pourvoir en attendant.

Dans mon discours de l'année dernière, avant d'avoir préparé aucun système de taxation, notre budget de recettes et dépenses accusait un déficit de \$1,182,000.00, sans compter les subventions de chemins de fer.

On verra, d'après l'état suivant de nos opérations budgétaires de 1892-93, que nous croyons que ce déficit sera réduit à au moins \$309,111.21.

On est arrivé à ce résultat par d'autres réductions, augmentation de recettes de toutes sortes et par les recettes probables des nouveaux impôts. La situation nous oblige à diminuer encore avec soin les dépenses et à surveiller la perception du revenu.

Il est absolument nécessaire aussi que les nouvelles taxes qui sont comprises dans les recettes probables additionnelles, soient perçues.

Sans cela, et si le public n'y satisfait pas promptement et d'une manière effective, nous ne pouvons pas améliorer notre position, ni faire face à nos obligations.

1893-94.

Voici le budget des recettes de 1893-94 qui a été préparé avec soin d'après les renseignements fournis par les différents départements :

BUDGET DES RECETTES 1893-94
PUISSANCE DU CANADA :

Subside en vertu de l'acte A. B. du N.....	\$959,252 80
Intérêt sur fonds en fidéi-commis.....	72,539 32
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68
Intérêt sur les subsides de chemins de fer en vertu de la 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00

\$1,278,952 80
INTÉRÊT :

Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer 'Q. M. O. & O	\$370,000 00
Intérêt sur emprunts et dépôts.....	20,000 00

390,000 00

Terres de la Couronne.....

900,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	170,000 00
Honoraires judiciaires.....	10,000 00
Fonds de bâtisse et des jurés.....	10,000 00
Entretien des prisonniers.....	9,000 00
Gardes des prisons,—Montréal et Québec..	4,000 00
Amendes.....	500 00
Prison de Montréal.....	5,000 00
Palais de justice de Montréal.....	3,500 00
Honoraires du grand connétable, Québec.	500 00

212,500 00

Timbres d'Enregistrement.....

17,000 00

LICENCES :

Lois des Licences de Québec (produit net)	\$550,000 00
Manufactures et commerce, licences.....	250,000 00

800,000 00

Taxe directe sur les corporation commerciales.....	140,000 00
do sur certaines personnes.....	15,000 00
Taxe sur les mutations de propriétés.....	200,000 00
Droits sur les successions	20,000 00
Pourcentage sur les honoraires des employés publics.....	8,000 00
Pourcentage sur les renouvellements d'hypothèques.....	200 00
Entretien des aliénés.....	20,000 00
Entretien des détenus des écoles d'industrie et de réforme..	5,000 00
Législation	5,000 00
Gazette Officielle	25,000 00
Loyers des édifices publics, etc	1,000 00
Revenu casuel.....	7,500 00
Contributions au fonds de pension.....	7,000 00
Remboursement de taxes sur subventions de chemins de fer.	30,000 00

\$4,082,152 80

On verra que pour l'année 1893-94, j'ai prévu \$50,000 de plus qu'en 1892-93, pour les licences de manufactures et de commerce. J'en suis arrivé là par suite de mon intention de changer la loi de manière à ne pas permettre autant d'exemptions, et, si cela est possible, de l'appliquer même à l'année courante; si elle est adoptée, notre position en sera d'autant meilleure le 30 juin prochain.

BUDGET DES DEPENSES 1893-94.

Le Budget des dépenses de l'année 1893-94 a déjà été placé devant vous. On peut le résumer de la manière suivante, et je vous donne ce sommaire en trois colonnes, pour comparer les dépenses de 1891-92 d'après les comptes publics, les dépenses probables 1892-93, telles que révisées, basées sur les états auxquels il est référé ci-dessus, et celles de 1893-94 présentées à la Chambre.

	Dépenses 1891-92.	Dépenses pro- bables 1892-93 (révisés.)	Dépenses probables 1893-94.
Dette publique.....	\$1,438,443 62	\$1,462,027 83	\$1,475,178 92
Remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer.....	231,070 14	240,405 39	250,117 75
Législation.....	282,264 64	200,975 44	196,973 00
Gouvernement civil.....	266,324 19	253,967 54	253,617 56
Administration de la justice.....	691,788 18	609,908 29	575,355 00
Instruction publique.....	415,482 11	386,460 00	381,760 00
Agriculture, colonisation et immigration.....	305,102 71	197,825 00	208,400 00
Travaux et édifices publics, ordinaires.....	152,903 17	106,720 36	94,837 86
do do extraordinaires.....		248,140 29	340,081 50
Asiles et institutions de bienfaisance.....	422,081 59	350,725 00	317,368 25
Divers, y compris réclamations pour livres, etc., antérieures au 17 décembre 1891.....	409,486 51	360,748 87	277,000 00
Dépenses spéciales.....	551,041 88		
Emprunts en vertu de la 55-56 Vic., chap. 38.....		50,000 00	
	\$5,165,988 74	\$4,467,904 01	\$4,370,689 84
Subventions aux chemins de fer et chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental.	750,968 42	1,018,821 39	800,000 00

En retranchant les items de la Dette publique et considérant les dépenses spéciales comme abolies ou comprises dans les dépenses extraordinaires des Travaux Publics, la réduction dans la balance des items, sans compter les subventions de chemins de fer, est de..... \$428,102 60
 en 1892-93, sur 1891-92, et de..... 212,018 93
 en 1893-94, sur 1892-93, soit une diminution totale de..... 640,121 53
 depuis que nous sommes arrivés au pouvoir.

On verra donc, qu'en somme, nous aurons en 1893-94 un déficit de \$288,-537.04, mais on a inclus les dépenses suivantes :

Travaux publics extraordinaires.....	\$340,081 50
Remboursement de principal de dépôts de garantie.....	250,117 75
	<hr/>
	\$590,199 25

Si nous n'avions pas à faire face à ces dépenses il y aurait un surplus de \$301,662.21, mais il serait encore requis jusqu'à un certain point pour faire face à nos intérêts augmenter sur la Dette publique.

La plus grande partie de ces subventions de chemins de fer et les dépôts de garantie des chemins de fer, nous ont été légués par l'administration Mercier et nous devons maintenant les payer.

Cet état, comme les premiers, ne comprend pas les montants dûs à la Province par les municipalités pour le fonds d'emprunt Municipal et autres comptes.

ACTIF ET PASSIF.

Voici un état approximatif de l'actif et du passif de la Province, au 30 juin 1892, préparé comme l'ont été les états similaires depuis nombre d'années.

Le passif entré sous le titre de subventions de chemins de fer comprend tous les octrois accordés en vertu de différents Statuts, mais dont un certain nombre sont devenus périmés. Je les ai cependant entrés, comme cela a été l'usage, afin de pouvoir comparer.

ETAT APPROXIMATIF de l'Actif et du

PASSIF.	—	—
	\$ cts.	\$ cts.
Dette consolidée.....		25,175,320 01
Emprunts temporaires.....		1,550,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		263,905 05
Dépôts des compagnies de chemins de fer pour faire face aux intérêts garantis sur obligations.....		1,742,038 43
Mandats impayés.....		555,028 10
Subventions en argent aux chemins de fer, autorisées mais non encore gagnées.....	2,879,118 91	
Subventions en terres aux chemins de fer, converties en subventions en argent, autorisées mais non encore gagnées.— Balance sur les premiers 35 cts. par acre.....	1,434,370 49	
Subsides en terres aux chemins de fer convertissables en subventions en argent,—3,348,000 acres à 70 cts. par acre—\$2,343,600 00, premiers 35 cts. par acre payables sur les travaux terminés.....	1,308,300 00	
		5,621,789 40
Balance de terres et autres dettes, chemin de fer Q. M. O. & O.....		80,000 00
Montants additionnels probables qui seront requis pour les travaux publics suivants :—		
Edifices parlementaires, balance sur contrat pour statues..	16,000 00	
Palais de justice de Montréal, pour terminer le contrat...	300,000 00	
Ponts en fer, en vertu d'obligations.....	100,000 00	
		416,000 00
Perte sur dépôts à la Banque d'Echange.....		25,500 00
Obligations du Palais de justice de Québec.....		200,000 00
		\$35,629,580 99

Passif de la Province de Québec au 30 juin 1892.

ACTIF.					
				\$	cts.
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O., déposée en banque.				353,390	00
do do do placée en oblig. de la Province de Québec au montant de \$29,000, emprunt de 1878, achetées à 109%.....				31,610	00
do do do placée en oblig. du palais du justice de Québec.....				200,000	00
do do do placée en obligations de la cité de Québec				15,000	00
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O....				7,000,000	00
Subventions de ch. de fer accordées en vertu de l'acte du Canada 47 V., c. 8.....					7,600,000 00
En banque.....					2,394,000 00
Réclamation contre l'hon. Thomas McGreevy.....					1,331,855 29
Coût de l'école normale Jacques-Cartier, remboursable sur le prix de vente de la propriété.....					100,000 00
Avances diverses.....					138,348 02
Montant probable dû par la Province d'Ontario à la Province Québec, comme sa part d'intérêt sur le fonds des écoles communes.....					134,031 40
Taxe du palais de justice, Québec, en vertu des actes 45 Vict., chap. 26, et 48 Vict., chap. 15.....					90,000 00
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1892.....					200,000 00
					\$11,988,234 71
					23,641,346 28
					\$35,629,580 99

L'AVENIR.

Nous avons rempli nos promesses. Les dépenses ont été beaucoup réduites et sont bien contrôlées. Nous avons encore d'autres réductions à faire.

Quant au revenu, nous pressons la rentrée des fonds dûs à la Couronne.

Plusieurs questions exigent des remaniements, et jusqu'à ce qu'ils soient exécutés, on ne peut préciser exactement notre passif.

Les arbitres nommés pour régler les questions pendantes entre le gouvernement d'Ottawa et l'ancienne Province du Canada doivent se réunir bientôt. Nous ne pouvons prévoir le résultat ou faire aucun calcul de ce que la Province pourra gagner ou aura à payer.

La balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. peut être payée dans peu de temps.

Nous avons aussi à préciser quelles sont les subventions de chemins de fer qui sont devenues périmées et à les rayer de nos statuts.

Tout cela demande grande réflexion, et le résultat nous dira ce que nous devons emprunter pour payer toutes ces obligations, ce qui augmentera la dette publique et nos charges d'intérêt.

Prenant en considération l'emprunt de 20,000,000 de francs qui devient dû le 15 juillet prochain, l'obligation de rembourser les dépôts de garantie des chemins de fer, qui, comme nous les payons maintenant, constituent une lourde charge annuelle, et considérant nos emprunts temporaires contractés jusqu'au 30 juin dernier, qui doivent être payés, ainsi que les subventions des chemins de fer de cette année et de l'année prochaine, il est clair que nous devons faire pour ces obligations, quelque provision permanente dont le succès et l'importance apporteront une différence dans nos charges annuelles.

Ces questions devront être réglées et des arrangements devront être faits avant le premier juillet prochain, et bien que nos charges annuelles pour les intérêts de la dette publique peuvent augmenter, il y aura une réduction dans le montant de nos dépenses annuelles dans les paiements extraordinaires que nous effectuons maintenant sur notre revenu ordinaire. On ne le saura qu'en temps voulu, mais il est hors de doute, qu'à la prochaine session, la position de la Province sera exactement définie.

Je ne puis terminer qu'en demandant au public et à la Province de juger l'administration en bloc, et je suis certain que l'on sera d'avis que nous n'avons pas abusé de la confiance que l'on a placée en nous ; je suis sûr que si nous pouvons nous réunir à une autre session, la position de la Province sera clairement définie, et si nous recevons encore l'appui du peuple, notre position financière sera bien établie.